



Choix d'un organisme assureur

Afin de bénéficier du remboursement de vos soins de santé en Belgique, il est obligatoire d'être inscrit auprès d'un organisme assureur (mutualité). Afin d'accélérer le traitement de votre dossier, nous vous demandons d'opérer ce choix dès à présent. Veuillez noter que l'inscription auprès de cet organisme ne se fera qu'à la suite de la réponse favorable de votre pays d'origine.

1. Données personnelles:

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Adresse de contact en Belgique:

Tel.:

2. Choix de l'organisme assureur:

Je, soussigné,(nom)(prénom)
déclare choisir la Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité (Rue du trône,
30A – 1000 Bruxelles) comme organisme assureur belge en matière d'assurance
maladie-invalidité.

Date :

Signature :